

*Questions orales*

mobile par satellite. Je pourrais vous donner bien d'autres exemples.

Les sociétés canadiennes ont besoin que leur gouvernement les conseille, les aide, les mette en rapport avec les gens intéressés et les appuie pour qu'elles puissent réaliser, à l'étranger, les ventes qui leur donneront la possibilité de réussir sur le marché international. C'est ce que nous comprenons, mais il est clair qu'il n'en va pas de même du gouvernement du Québec.

\* \* \*

### LA COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ

**M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, Réf.):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor.

La semaine dernière, on a entrepris des rénovations qui coûteront 500 000 \$ au bureau de l'avenue University, à Toronto, de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Ces travaux, entrepris au moment même où 45 000 fonctionnaires vont perdre leur emploi, soulèvent un tollé à ce bureau. À la suite de la réduction de la taille de la commission, davantage de bureaux seront vides. Malgré tout, on poursuit l'expansion.

Le ministre va-t-il immédiatement mettre fin à ce gaspillage incroyable de deniers publics?

**L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Lib.):** Monsieur le Président, je vais devoir prendre en note la question de mon collègue et lui donner une réponse le plus tôt possible.

**M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, Réf.):** Monsieur le Président, ma question complémentaire s'adresse au ministre de l'Immigration.

Le ministre est parfaitement au courant de cette situation catastrophique, mais, comme d'habitude, il essaie de se décharger de ses responsabilités sur la présidente de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. J'ai reçu une pétition que 300 fonctionnaires ont signée pour exiger l'interruption de ces travaux de rénovation inutiles. Une bonne partie des pétitionnaires travaillent au bureau de la commission, à Toronto.

Le ministre de l'Immigration va-t-il recommander qu'on interrompe ces rénovations ou va-t-il faire fi des instances que ces employés présentent comme des critiques que d'autres employés ont formulées dans le passé?

• (1445)

**L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, tout d'abord, il faut dire qu'aucun ministre ne se fiche de ses employés. En fait, je peux affirmer qu'il n'y a jamais eu une aussi belle harmonie entre le gouvernement et la fonction publique en ce qui concerne le rôle de partenaire que notre gouvernement a donné à la fonction publique.

De plus, à l'instar du ministre des Travaux publics, je vais, moi aussi, prendre en note cette question, car je ne suis pas au courant de tous les détails dont parle le député.

### LA JUSTICE

**M. Mauril Bélanger (Ottawa-Vanier, LIB.):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

C'est aujourd'hui l'anniversaire de la mort tragique de Nicholas Battersby, abattu par une balle tirée d'une voiture en marche. Depuis, d'autres incidents du genre se sont produits dans nos collectivités partout au pays.

Le ministre peut-il informer la Chambre des mesures qu'il a prises et de celles qu'il a l'intention de prendre pour faire en sorte que les jeunes contrevenants trouvés coupables d'actes criminels deviennent plus responsables de leurs actes?

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, comme le gouvernement l'a annoncé, il y a près d'un an, notre approche face à la justice pour les jeunes comporte deux aspects: premièrement, apporter immédiatement des modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants pour la renforcer et, deuxièmement, faire une réévaluation critique, à long terme, du système de justice pour les jeunes, en général.

En ce qui concerne la première question, le 28 février dernier, la Chambre a adopté en troisième lecture le projet de loi C-37 qui est maintenant à l'étude à l'autre endroit. Ce projet de loi représente un renforcement réel de la loi en ce qui concerne la façon de traiter les crimes violents et reconnaît que, dans le cas des crimes non violents, la prison devrait être le dernier recours et que l'on devrait préférer, sur ce chapitre, l'utilisation de programmes de réhabilitation dans la communauté.

Nous avons doublé la durée de la peine maximale prévue pour le meurtre au premier degré. Nous avons prévu la comparution devant des tribunaux pour adultes des jeunes de 16 et de 17 ans qui sont accusés de crimes violents graves.

Dans le cadre de la deuxième étape de la stratégie, le Comité permanent de la justice et des questions juridiques entreprendra, au cours de l'année, un examen approfondi de la Loi sur les jeunes contrevenants et parcourra tout le Canada pour entendre les améliorations que les Canadiens ont à proposer au sujet de la loi.

\* \* \*

[Français]

### LE PROGRAMME D'ADAPTATION POUR LES TRAVAILLEURS ÂGÉS

**M. Gilles Duceppe (Laurier-Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, au Québec, les arrangements financiers prévus dans l'entente PATA viennent à échéance le 31 mars prochain. La ministre de l'Emploi du Québec, M<sup>me</sup> Louise Harel, a signifié au ministre du Développement des ressources humaines sa volonté de reconduire les arrangements financiers actuels en attendant une révision du programme qui le rendrait plus équitable pour les travailleurs.

Le ministre du Développement des ressources humaines peut-il nous faire part de ses intentions quant à la reconduction de l'entente avec le Québec?